

**APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**  
**« INNOVATION DANS L'EURORÉGION PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE »**

\*\*\*\*\*

**AIDE AU MONTAGE DE PROJETS EURORÉGIONAUX DANS LES SECTEURS  
DE L'E-SANTÉ, L'EAU ET L'AGROALIMENTAIRE**

**CAHIER DES CHARGES**

**CONTEXTE**

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, née en 2004, est un projet de coopération politique entre les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et les Communautés Autonomes de Catalogne et des Iles Baléares. Ce territoire, fort de plus de 13 millions d'habitants, représente 14% des PIB des 2 pays.

L'objectif de l'Eurorégion est de former un pôle de coopération de référence dans le Sud-Ouest européen, basé sur l'intégration sociale, environnementale et économique du territoire, et destiné à parler d'une même voix auprès des institutions communautaires.

L'Eurorégion s'affirme ainsi comme territoire de projets à l'échelle européenne en développant son action dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du développement durable et de la culture.

L'Eurorégion s'appuie depuis 2009 sur un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), structure juridique disposant de la capacité à agir, ce qui lui permet de gérer des projets européens de coopération et de lancer des appels à projets conjoints.

Pour préparer l'ensemble de son territoire aux années futures et à la compétitivité internationale, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a souhaité formaliser une Stratégie Eurorégionale de l'Innovation, ciblée sur les **trois filières prioritaires** définies par les quatre Régions : **e-santé, eau, agroalimentaire**, regroupées sous une thématique générique « innovation pour une vie saine et un vieillissement actif ».

Cette stratégie a pour objectif de structurer et de consolider les filières prioritaires et les potentiels d'innovation des Régions et de concrétiser la démarche de développement territorial intégré initiée entre Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, la Catalogne et les Iles Baléares. En structurant son fort potentiel, l'Eurorégion souhaite encourager la coopération entre clusters, laboratoires de recherche et entreprises sur les filières identifiées comme

stratégiques pour les quatre régions en les accompagnant dans la mise en œuvre de partenariats eurorégionaux.

## OBJECTIFS

L'Eurorégion souhaite encourager la mise en réseau d'acteurs eurorégionaux dans les trois filières prioritaires identifiées (e-santé, eau, agroalimentaire). Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) constitue une mise en œuvre concrète de la Stratégie eurorégionale de l'innovation. L'AMI a pour finalité de sélectionner des partenariats eurorégionaux pour faire effet de levier sur les fonds européens et positionner l'Eurorégion comme une plateforme d'innovation de référence.

Les objectifs de l'AMI sont :

- D'identifier et faire émerger des projets se distinguant par leur profil eurorégional en matière d'innovation.
- D'accompagner et de structurer des partenariats eurorégionaux dans le but de monter des projets dans les programmes européens tels que : COSME, SUDOE, MED, ERASMUS+, HORIZON 2020 et améliorer ainsi leur positionnement sur la scène européenne.
- D'être sur chacune des thématiques un levier encourageant la mobilisation des acteurs, accordant un rôle prépondérant aux entreprises de l'Eurorégion.
- De privilégier des développements de coopération dans des filières prioritaires.
- D'enrichir et de développer la dynamique territoriale eurorégionale de coopération par le biais de rencontres, séminaires, ateliers, etc.
- D'entamer une collaboration renforcée entre les acteurs du territoire et le GECT dont le rôle est d'être le coordinateur des projets européens que l'aide accordée servira à faire émerger.

## FILIERES PRIORITAIRES

Sur la base d'un diagnostic territorial stratégique mené par les 4 régions, une Stratégie Eurorégionale de l'Innovation, document cadre établissant les principes et les ambitions eurorégionales, a été élaborée<sup>1</sup>. Pour chacune des trois filières, des domaines de spécialisation prioritaires ont été définis :

---

<sup>1</sup> Consulter le document « [Vers une spécialisation intelligente dans l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée](#) »

- Filière Eau :

- *Gestion des ressources / irrigation*

La sous-thématique gestion des ressources, en lien avec l'irrigation, fait partie de l'axe eau ressource de la filière eau. La gestion de la ressource en eau est au cœur des préoccupations. Dans ce cadre, les thématiques en lien avec l'agroalimentaire sont des sujets importants car 70% de l'eau utilisée l'est pour l'agroalimentaire : un fort enjeu existe sur les thématiques de l'irrigation et les pratiques culturales moins consommatrices.

- *Assainissement et hygiène sanitaire*

La sous-thématique assainissement et hygiène sanitaire fait partie de l'axe eau ressource de la filière eau. Il s'agit d'une thématique où les régions de l'Euroregion bénéficient déjà d'une vraie reconnaissance sur le plan national et européen.

- *Océanographie / observations satellites*

La sous-thématique océanographie est une thématique du milieu marin. Il s'agit plus spécifiquement de l'observation et de la modélisation des milieux marins ; cela recouvre donc les technologies satellites et capteurs.

- Filière E-santé :

- *Hospitalisation à domicile / suivi des personnes dépendantes : matériel médical pour la dépendance*

Cette sous-filière affiche une position affirmée sur les quatre régions. Les enjeux de l'hospitalisation à domicile et le suivi des personnes dépendantes sont multiples.

- *Hospitalisation à domicile : formation du personnel médical aux nouvelles technologies*

La formation du personnel médical aux technologies de l'e-santé répond à un besoin incontournable des quatre régions. Cependant très peu d'entreprises sont impliquées dans cette sous-filière. La formation du personnel concerne à la fois l'installation et l'utilisation de solutions et le suivi chez le patient.

- *E-diagnostic / Détection des personnes dépendantes*

Ces techniques sont des composantes de ce que l'on appelle la télémédecine. Elles permettent de fournir des prestations de soins de santé à distance. Ces applications regroupent, notamment, la télé-consultation (consultation à distance), la télé-surveillance (surveillance à distance du patient), la télé-expertise (demande à distance d'un avis médical), mais aussi des pratiques plus techniques comme la télé-chirurgie (opération assistée, à distance, par ordinateur) ou la télé-radiologie (interprétation d'exams radiologiques à distance)...

- Filière Agroalimentaire :

- *Reconquête du consommateur : circuit court / produits du terroir*

A la lumière des scandales sanitaires et problèmes agro-alimentaires récemment vécus en France, amplifiés par la fongibilité des frontières européennes (et mondiales) pour les produits carnés notamment, cet enjeu prioritaire est à fois sanitaire, économique et sociétal.

Il vise à sécuriser et reconquérir le consommateur sur la fiabilité/qualité de ses produits de consommation alimentaire, et à organiser une chaîne nationale et européenne de traçabilité des produits agro-alimentaires, de leur production à leur commercialisation.

○ *Emballage / conservation / communication*

Ce champ s'avère porteur car situé sur des créneaux novateurs et prospectifs, liés d'une part, à une meilleure conservation/conditionnement et stockage/distribution (enlèvement, logistique, transport, ...) des productions (*viandes, poissons, produits de la mer, légumes, fruits, vins et spiritueux, huiles, produits et dérivés lactés, pâtisseries, ...*) d'une part, et à des réflexions en matière de « packaging/emballage », intermédiaires entre la valorisation durable des produits, et un marketing commercial amélioré.

Les dossiers présentés portant sur ces domaines de spécialisation auront un caractère prioritaire.

## **BUDGET GLOBAL DISPONIBLE**

La dotation financière globale est de 60 000 euros, à répartir entre les différents pré-projets retenus.

## **PRE-PROJETS D'INNOVATION**

L'Euroregion Pyrénées-Méditerranée souhaite soutenir des pré-projets :

- en adéquation avec les filières/thèmes proposés,
- composés de partenaires représentatifs du territoire eurorégional ; à qualité égale seront prioritaires les pré-projets englobant un partenaire des 4 régions (Les partenaires hors territoire eurorégional ne pourront prétendre à une subvention),
- ayant une forte dimension territoriale eurorégionale : terrain d'expérimentation, impact durable sur les territoires, contribution au développement de l'Euroregion en accordant un rôle prépondérant aux entreprises de l'Euroregion,
- démontrant la complémentarité des acteurs, et la valeur ajoutée d'un travail commun,
- qui pourront être déposés à court terme (2015 ou 2016) dans le cadre d'un appel à projets d'un programme européen.

Engagement des bénéficiaires :

- Les lauréats de l'AMI s'engagent, suite à l'aide eurorégionale, à déposer un projet dans le cadre des programmes européens, tels que COSME, HORIZON 2020, SUDOE, MED, ou ERASMUS +.

## **DESTINATAIRES**

Toute structure publique ou privée dotée d'une personnalité morale et installée sur le territoire eurorégional.

Le partenariat pourra être composé de partenaires basés hors du territoire eurorégional mais ils ne percevront pas d'aide (l'objectif de l'AMI est de structurer des partenariats pour ensuite se positionner sur des programmes européens dont certains exigent au moins trois pays, donc sortent de facto du territoire eurorégional).

## AIDE FINANCIERE

Le financement apporté par l'Eurorégion représente une assistance au montage de projets de coopération. L'aide accordée a pour objet d'aider les pré-projets approuvés lors de cet AMI au travers des actions suivantes :

- Montage du partenariat définitif (identification des partenaires et rôles respectifs...),
- Travaux préparatoires à l'identification de la thématique retenue, de définition du projet (étude de faisabilité, analyse de l'existant, collecte de données....).
- Réunions de travail, rencontres pour la définition concrète du projet, description des actions engagées, etc.

Le versement de la subvention interviendra en deux phases :

- 70 % au démarrage des travaux sur demande écrite du chef de file.
- 30 % à l'achèvement des travaux sur présentation des pièces justificatives : rapport d'activité, rapport financier, justificatifs des dépenses, présentation d'un ou plusieurs avant-projets et copie du projet déposé auprès de la Commission européenne.

Cette aide représente un montant maximum de 10 000 EUR par pré-projet.

Dans le cas où le projet ne serait pas déposé auprès de la Commission européenne, le chef de file ne percevra pas le solde de l'aide financière (30%) et devra rembourser au GECT la totalité de l'aide perçue pour le montage du pré-projet.

Dans le cas où la subvention ne serait pas consommée dans son intégralité, le financement sera calculé proportionnellement au montant des dépenses effectivement justifiées, sous-réserve que la dimension eurorégionale du travail effectué demeure avérée.

Sont éligibles les dépenses de la structure et strictement affectées au pré-projet, si elles n'ont pas été financées auparavant par l'Eurorégion lors de la phase d'élaboration des pré-projets:

- 1) Frais de mobilité limités au territoire eurorégional : déplacement et hébergement sauf cas exceptionnel justifié
- 2) Frais de prestation de services (études de faisabilité, conseils, diagnostics)
- 3) Frais de logistique et d'interprétariat

Période d'éligibilité des dépenses : 01/11/2014 au 31/12/2015

### Critères d'évaluation des pré-projets

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants

- L'adéquation aux objectifs de l'AMI,
- La valeur ajoutée pour le territoire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée du projet envisagé,
- L'innovation et la faisabilité technique ou scientifique du pré-projet envisagé par rapport à des outils existants ou émergents,
- La qualité du partenariat, et sa possible pérennité,
- La pertinence et la cohérence du pré projet par rapport au programme européen identifié,
- La clarté de la présentation du pré-projet,
- La complémentarité entre les acteurs (avec une présence suffisante d'entreprises),
- La promotion de la création de lieux de travail,
- La viabilité de la pérennisation du projet en accord avec une stratégie d'affaires durable.

### INSTRUCTION DES PROJETS

Les dossiers de candidatures seront instruits par un jury composé de membres issus des Directions/Ministères de l'innovation de chaque région et de représentants de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, chargé de sélectionner les pré-projets lauréats qui seront proposés à l'Assemblée Générale de l'Eurorégion pour attribution d'une aide financière.

Ce jury pourra s'adjoindre les compétences d'experts issus de structures régionales spécialisées dans l'innovation.

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Documents à fournir en 2 langues (version française et en version catalane / espagnole)

- 1) **Formulaire de candidature** - inclut un état prévisionnel de dépenses. *Il est possible de joindre une présentation propre du pré-projet (budget prévisionnel inclus).*
- 2) **Lettre d'engagement du chef de file.**
- 3) **Lettres d'engagement des partenaires** mentionnant la désignation du chef de file, l'engagement dans le pré-projet et l'implication financière.

Documents à fournir en 1 langue (version française ou version catalane / espagnole)

- 4) **Statuts** de la structure chef de file et de chacun des partenaires.
- 5) **Relevé d'identité bancaire** en original émanant de la banque, mentionnant :

- Nom complet du chef de file (correspondant au nom des statuts fournis).
- Nom et adresse de l'établissement bancaire.
- Numéro de compte avec IBAN et SWIFT.

## CALENDRIER

Date limite de dépôt du dossier de candidature : **31 janvier 2015** (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers n'ayant pas été présentés dans les délais ne seront pas pris en compte.

- 1) Dépôt du dossier
- 2) Accusé de réception du dossier
- 3) Analyse du dossier par le service instructeur du GECT
- 4) Examen du dossier en comité technique spécialisé
- 5) Sélection du dossier par l'instance décisionnelle eurorégionale
- 6) Lettre d'accord ou de refus de la candidature
- 7) Délibération de l'Assemblée générale du GECT Pyrénées-Méditerranée pour la programmation officielle des pré-projets
- 8) Lettre de notification officielle d'attribution de subvention
- 9) Signature de la convention entre le GECT et le bénéficiaire
- 10) Versement du premier acompte sur présentation des pièces demandées par le GECT

Date prévisionnelle de sélection des projets : février 2015

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Parallèlement à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, pourront être organisés par l'Eurorégion des rencontres/ateliers de structuration des acteurs principaux dans les domaines de spécialisation retenus, lors de la période d'élaboration des pré-projets (avant le 31 janvier 2015) et/ou celle postérieure à leur sélection avec pour objectif de générer des propositions de pré-projet. Ces ateliers seront financés avec un budget additionnel de l'Eurorégion.

## ENVOI DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit impérativement être adressé sous deux formes :

### Par voie postale:

GECT Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
AMI / Innovation  
15 rue Rivals  
CS 31505  
F-31015 TOULOUSE Cedex 6

### Par courrier électronique:

[philippe.mestre@euroregio-epm.eu](mailto:philippe.mestre@euroregio-epm.eu)

+33 (0)5 61 10 20 40